



073-200068997-20241107-2024 11 07 D53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024 Publication : 12/11/2024

Extrait du registre des délibérations CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 7 novembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Valand, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-isère, Grésy-sur-isère, Grésy-sur-isèr

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 73 / Quorum: 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

		*
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	zoccolo
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOUI AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
	ALLONDAZ COHENNOZ CREST VOLAND MERCURY QUEIGE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.



Délibération n° 53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 7 novembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cobennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-bète, Grésy-sur-bète, Grésy-sur-bète, Grésy-sur-bète, Grésy-sur-bète, Grésy-sur-bète, Banvillard, Marcury, Montailleux, Monthian, Notre-Dame-de-Bellecombe, Natre-Dame-de-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélète-sur-bère, La Bâthie, La Glettaz, Marthod, Mercury, Montailleux, Monthian, Notre-Dame-de-Bellecombe, Natre-Dame-de-Miller, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélète-sur-bère, Saint-Vital, Thénésai, Tournon, Tours-en-Savole, Ugine, Wonthon, Verrens-Arrey, Villard-sur-Dame-

Objet : Commande Publique – Marché « Mise en place d'équipement de traitement, de télégestion et réhabilitation sur ouvrage (AEP et EU) » - Délégation à M. le Président

Rapporteur : M. le Président

La présente consultation porte sur la mise en place d'équipement de traitement, de télégestion et réhabilitation des ouvrages d'eau et d'assainissement de la CA Arlysère comprenant la mise en place d'équipements hydrauliques, de traitement, de télégestion avec report des informations vers l'hyperviseur.

La présente consultation est passée selon la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-3, R.2124-4 et R.2161-21 à R.2161-23 du Code de la commande publique.

La procédure de mise en concurrence a été transmise pour publication le 23 octobre 2024 sur le profil acheteur de la collectivité (www.marches-publics.info), dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (24-121427), au JOUE (651121-2024) et sur le site d'Arlysère.

Le marché sera signé sous la forme d'un accord-cadre à émission de bons de commande avec maximum en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. L'exécution se fera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation, ni remise en concurrence.

Il n'est pas prévu de décomposition en lot.

Le marché est prévu pour une période initiale de 3 ans ferme puis reconductible 2 fois 1 année. Le montant maximum du marché sur sa durée globale est de 3 500 000 € HT.

La date de remise des candidatures est fixée au 12 novembre 2024.

L'invitation à soumissionner sera envoyée aux candidats admis et la Commission d'Appel d'Offres se réunira pour attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante.

Afin de permettre la notification de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature de ce marché avec l'entreprise la mieux disante.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public « Mise en place d'équipement de traitement, de télégestion et réhabilitation sur ouvrage (AEP et EU) » avec l'entreprise la mieux disante retenue par la CAO;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD